
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 559 DU 27 OCTOBRE 2021
portant nomination de monsieur **Vitondji Lionel Armand DOSSOU NOUATIN** en qualité de membre de la Commission de l'Instruction de la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée et complétée notamment par les lois n° 2018-13 du 02 juillet 2018 et n° 2020-07 du 17 février 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis du Conseil supérieur de la Magistrature,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 octobre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Vitondji Lionel Armand DOSSOU NOUATIN** est nommé membre de la Commission de l'Instruction de la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme.



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 27 octobre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,

Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; INTERESSE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.